

**Les cahiers**  
de  
**SOS Villages d'Enfants**

# La fratrie dans le cadre du placement

Colloque - 9 novembre 2006

Edition n°1/2006



Photo - Aurélie JAEGER



**SOS Villages d'Enfants**

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance

# SOMMAIRE

Edito	p. 01
Gilbert Cotteau : l'intuition d'un pionnier	p. 02
Capitaliser notre expérience et s'enrichir de la réflexion des autres	p. 03
Fratries et politiques sociales : des temporalités décalées	p. 04
Le lien social fraternel : entre filiation et résidence	p. 05
En quoi le lien fraternel participe-t-il de la structuration de la personne ?	p. 06
Un regard socio-démographique sur une forme spécifique de placement	p. 07
Accueil des fratries en région Nord : critères de détermination du lieu de placement	p. 09
Le recueil de données chiffrées en protection de l'enfance : quelle place pour la fratrie ?	p. 10
Etude comparée de fratries placées ensemble ou séparément : qualité de la relation fraternelle et adaptation psychosociale	p. 11
L'expérience en villages d'enfants SOS	p. 12
Le maintien de la fratrie dans le placement : effets structurants et destructurants	p. 16
Quel devenir pour les liens fraternels des anciens du village d'enfants SOS de Marseille ?	p. 17
L'expérience fraternelle au quotidien : analyse du discours des enfants	p. 18
Entretien avec Dominique de Legge, délégué interministériel à la famille	p. 19
Recréer une constellation affective stable	p. 20
Après le colloque, de nouveaux objectifs pour SOS Villages d'Enfants	p. 20

Nous adressons tous nos remerciements à :

Katherine Beauregard, Claudine Bigote, Jean-Pierre Braconnier, Monique Buisson, Marie Constantin-Kuntz, Gilbert Cotteau, Boris Cyrulnik, Louis de Broissia, Dominique de Legge, Virginie De Luca, Marc Delbœe, Annick-Camille Dumaret, Paul Dürning, Catherine Enel, Lucy Marquet, Aude Poittevin, Catherine Rollet, Régine Scelles, les équipes de SOS Villages d'Enfants. **Rédaction** : Jean-François Ducrocq

# ÉDITO



Il y a 50 ans, Gilbert Cotteau, jeune professeur du département du Nord, a eu l'intuition que le maintien d'un cadre de vie commun était source de sécurité et facteur de réussite pour les enfants orphelins d'alors. Au cours de nos 50 ans d'expérience, nombre de réussites et de témoignages nous ont permis de vérifier le bien-fondé de cette démarche, sans cependant en occulter les difficultés. Le message de soutien que nous a adressé Monsieur Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, en est l'exemple le plus récent et je tiens tout particulièrement à l'en remercier.

A l'occasion de notre 50<sup>ème</sup> anniversaire, nous avons souhaité développer une dimension spécifique à notre engagement associatif : celle de l'analyse et de la rigueur scientifique. L'idée centrale était de faire le point sur notre expérience, d'analyser, d'évaluer nos pratiques et de les confronter à d'autres regards. Nous nous sommes naturellement tournés vers un thème qui est au cœur même de notre projet : **la fratrie**.

Le colloque du 9 novembre 2006 a donc eu pour nous un triple enjeu :

- Mobiliser nos équipes, leur permettre d'approfondir leurs réflexions et de bénéficier d'apports extérieurs,
- Confronter notre projet associatif aux regards de scientifiques et aux résultats de leurs études,
- Associer nos partenaires de la Protection de l'Enfance à une réflexion pour une amélioration qualitative de la prise en charge des enfants.

Au terme de cet événement, je suis frappé par l'importance des différents apports qui sont venus alimenter le débat et la réflexion. Qu'ils soient le fait des scientifiques, des professionnels extérieurs à notre Association comme des représentants de nos équipes auxquels je rends un hommage particulier, tous ont contribué à mettre en évidence que la question de la fratrie dans le cadre du placement était un point, certes encore peu exploré, mais souvent essentiel pour l'avenir des enfants pris en charge.

**Pierre Pascal,**  
*Président de SOS Villages d'Enfants*



## Gilbert Cotteau : l'intuition d'un pionnier

*L'association SOS Villages d'Enfants est née de l'intuition d'un jeune homme de 22 ans, Gilbert Cotteau. Retour sur la genèse d'une aventure qui dure depuis 50 ans.*

### **Quand et comment démarre l'aventure de SOS Villages d'Enfants ?**

**Gilbert Cotteau :** De façon imprévue, en octobre 1953. Jeune professeur de français, j'enseigne dans un centre d'apprentissage. Je rends la première rédaction de l'année scolaire aux élèves ; l'un d'eux se rebiffe, prétendant que je lui ai mis zéro parce qu'il est orphelin ! Je suis abasourdi car je ne connaissais pas sa situation de famille. Cet adolescent a récemment perdu ses parents dans un accident de voiture, ses 5 frères et sœurs et lui ont été placés en orphelinat dans des sections différentes. Je suis bouleversé par l'histoire de ce garçon. Coïncidence, paraît six jours après dans « La Voix du Nord » un article qui présente le premier village d'enfants SOS fondé par Hermann Gmeiner au Tyrol. Je lui télégraphie aussitôt, proposant de lui rendre visite pendant les proches vacances de la Toussaint. Dès mon retour, approuvé par les jeunes du Cercle Espérantiste que j'avais créé deux ans auparavant à Busigny, je décide d'y réaliser un premier village d'enfants. Hermann et moi nous reverrons fréquemment, trois ou quatre fois l'an, souvent en Autriche, parfois en France.

### **Votre intuition était basée sur votre histoire personnelle, ou s'agissait-il davantage d'une affaire de sensibilité ?**

**Gilbert Cotteau :** J'ai toujours baigné dans un climat familial de tendresse privilégié. Brutalement, je découvre la détresse d'un enfant privé de sa famille. Episode déclencheur qui m'ouvre les yeux sur la condition d'enfants qui n'ont pas la même chance que moi. Là-dessus m'apparaît une solution qui évite de disperser des frères et sœurs orphelins. Mon enfance m'avait probablement fait prendre implicitement conscience de l'importance de la fratrie, de la famille, du clan familial élargi, dans la construction de soi.

### **A quoi attribuez-vous la réussite de votre projet ?**

**Gilbert Cotteau :** D'abord au fait que les jeunes, en s'appropriant le projet, entraînent leurs proches dans des actions de sensibilisation de l'opinion et de collecte de fonds, à une époque où la convivialité reste vivante à la campagne. Pendant des mois, nous faisons du porte à porte chaque dimanche matin dans les communes de la région. Pendant des années,

nous mettons sous enveloppes des millions de cartes postales envoyées aux écoliers, du Nord d'abord, puis de toute la France. Puis aux événements qui en découlent. La presse régionale, apportant tout de suite son soutien régulier, alerte bientôt les médias nationaux. Un imprimeur, un architecte, un entrepreneur, un confectionneur, un cardiologue prennent des risques avec moi. 20 000 salariés d'aciéries, de mines et d'usines développent un véritable mouvement de solidarité ouvrière. Odette Nollet, première mère SOS, accueille en 1955 dans sa propre maison spécialement aménagée la première fratrie de huit frères et sœurs de l'association ; femme exceptionnelle, elle m'aide à recruter les mères suivantes. A cause de la guerre d'Algérie, le premier village d'enfants SOS de Busigny étale l'ouverture de ses six maisons sur trois ans, avant d'être inauguré en 1959. Deux ans plus tard, commencent les préparatifs de lancement d'autres villages d'enfants SOS. Le fondement de cette réussite, c'est la passion partagée d'une aventure collective ! Des liens quasi fraternels unissent aujourd'hui encore les défricheurs autrichiens et français, qui ont vécu le 50e anniversaire de l'association avec beaucoup d'intensité et d'émotion.



## « Capitaliser notre expérience et s'enrichir de la réflexion des autres »

Sylvie Delcroix

Conseillère technique à SOS Villages d'Enfants, Sylvie Delcroix évoque la démarche et les enjeux qui ont présidé à l'organisation du colloque « La fratrie dans le cadre du placement » qui se tenait le 9 novembre dernier à l'UNESCO.

### Quels étaient les enjeux du colloque du 9 novembre ?

À l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de SOS Villages d'Enfants, nous avons voulu capitaliser sur l'expérience acquise au fil de notre histoire et il nous semblait intéressant de la partager et de la soumettre à d'autres regards pour dynamiser notre réflexion. Ce colloque a donc été conçu comme un lieu d'échanges entre les propres équipes de l'association, des professionnels de la protection de l'enfance et des chercheurs en sciences humaines venus d'horizons divers qui, chacun dans leur domaine de recherche, ont réalisé des études sur la fratrie.

### Comment s'est fait le choix des intervenants extérieurs ?

On observe actuellement un intérêt croissant pour la fratrie et de nombreux ouvrages ont récemment été publiés par des psychologues, des sociologues et des historiens sur le thème. Nous avons donc naturellement demandé à plusieurs d'entre eux de nous faire partager le fruit de leurs

études, de leurs réflexions, leurs approches pluridisciplinaires étant complémentaires des nôtres mais aussi les unes des autres. La fratrie reste un sujet émergent où les travaux de recherche des uns enrichissent la réflexion des autres.

### Comment les professionnels de l'association ont-ils participé au colloque ?

L'association s'est fixée comme objectifs d'explorer son histoire et d'analyser ses propres pratiques professionnelles. Sur le terrain, les équipes des villages d'enfants SOS ont donc engagé en amont du colloque une démarche interne de réflexion qui a conduit à l'organisation de trois tables rondes régionales dans le Nord, l'Est et le Sud-Est de la France. Ces tables rondes étaient animées par des organismes extérieurs à l'association (CREAI ou IRTS) et ouvertes à des partenaires locaux divers (institutionnels, juges, associatifs, sociologues, psychologues...) qui ont participé activement à la réflexion. L'idée était d'aborder le thème de la fratrie par des questions

concrètes : comment qualifier et suivre l'évolution du lien fraternel ? Comment concilier accueil d'une fratrie et inscription dans un projet individuel ? Quels types de liens se créent lorsque deux fratries partagent leur quotidien ?

### Cette démarche s'est-elle révélée constructive ?

Les équipes des villages d'enfants SOS n'ont pas souvent l'occasion de prendre du recul sur leur activité, et elles se sont énormément impliquées dans la démarche de réflexion à laquelle nous leur proposons de participer, le plus souvent au-delà même de nos espérances. Les tables rondes se sont avérées extrêmement fécondes et leurs conclusions souvent convergentes d'une région sur l'autre : les travaux de synthèse qui en proviennent constituent aujourd'hui une nouvelle ressource où des axes de progression et des pistes de réflexion se dessinent pour permettre une meilleure prise en charge des enfants accueillis.

# Fratries et politiques sociales : des temporalités décalées

*Négligé hier pour des raisons démographiques et sociales, le concept même de fratrie reste aujourd'hui en marge de l'action publique pour la protection de l'enfance. Pour combien de temps ? Avec Catherine Rollet, historienne démographe*



« La fratrie reste un espace de relations sociales à explorer de même qu'une catégorie délaissée de l'action publique. » ,

Catherine Rollet

## Hier, aujourd'hui...

Si la sociologie de la famille fait aujourd'hui partie des champs d'études fondamentaux des sciences sociales, on ne peut pas en dire autant de la notion de fratrie. Aujourd'hui encore, peu d'aspects de la vie familiale sont moins étudiés que les relations entre frères et sœurs. Il n'est à cet égard pas inutile de rappeler que le concept même de fratrie n'a pas toujours existé en tant que réalité démographique et sociale. Catherine Rollet, historienne et démographe, rappelle que « jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, le contexte démographique, social et institutionnel se prêtait mal à des expériences concrètes de vie commune pour des enfants d'une même fratrie. La mortalité infantile élevée et la mise au travail précoce des enfants des classes ouvrières et rurales ne favorisaient alors pas la construction de liens affectifs durables entre frères et sœurs. La survie physique était la préoccupation dominante ; la question des relations sociales de l'enfant, de son bien-être psychique et moral ne pouvait qu'être secondaire. Un changement s'amorcera lentement aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avec la baisse de la mortalité infantile, l'amélioration des conditions de vie et l'évolution des droits sociaux fondamentaux. Mais l'idée que l'enfant puisse bénéficier de relations fraternelles pour trouver ses repères, créer son affiliation familiale et construire son identité individuelle est tout à fait nouvelle. Et la fratrie reste un espace spécifique d'investigations sociales largement à explorer ». Dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est en effet encore aujourd'hui l'absence de données, études (quantitatives ou qualitatives) ou de quelconque bilan sur la situation des fratries lors de placement qui frappe.

## Et demain ?

La fratrie n'a par ailleurs été envisagée que très récemment comme un élément possible d'une politique publique. Selon Catherine Rollet, les préjugés ont la vie dure : « Partant du principe que les relations des parents avec leurs enfants sont mauvaises, on considère que les relations entre frères et sœurs sont mauvaises et pathogènes. Elles sont perçues comme des relations à risque, soit de fusion, soit de violence. Ce n'est donc pas vraiment un

hasard si ce sont des enfants qui ont permis d'introduire pour la première fois, il y a 10 ans, la notion du droit de l'enfant à ne pas être séparé de ses frères et sœurs ». Mais en dépit de l'article 371-5 du Code Civil qui stipule que « l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères ou sœurs sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution », un regard sur les différentes déclarations des droits de l'enfant montrent que la fratrie n'est toujours pas une catégorie à part entière de l'action publique. Le projet de loi pour la protection de l'enfance, déposé au mois de juin par le ministre délégué à la famille, Philippe Bas, qui vise notamment à diversifier les modes de prise en charge des enfants en danger, peut être une occasion historique de rattraper le temps perdu...

## Rémy Mazin, Directeur Général Adjoint de SOS Villages d'Enfants, s'exprime sur le projet de réforme de la loi pour la protection de l'enfance...

**Ce colloque s'inscrivait dans un contexte particulier : la préparation de la nouvelle loi de protection de l'enfance...**

**Rémy Mazin :** En effet, la lecture du premier projet de loi nous a fait découvrir l'absence de référence à l'application de l'article 371.5 du Code Civil concernant la non séparation des fratries.

Nous sommes donc intervenus au Sénat, à l'Assemblée Nationale et auprès du Ministre pour aborder ce point. Nous avons été entendus et le gouvernement présentera un nouveau texte faisant nécessité de s'intéresser aux relations fraternelles en cas de placement.

**Cet amendement vous paraît-il suffisant ?**

**Rémy Mazin :** Non, car c'est toute une nouvelle organisation des différentes structures d'accueil des enfants qui doit se réaliser pour faire vivre ces orientations. Cela ne concerne pas seulement SOS Villages d'Enfants mais aussi les placements auprès d'assistants familiaux et au sein des maisons d'enfants.

# Le lien social fraternel : entre filiation et résidence



*Entre filiation et résidence, la fratrie est un espace pour se construire et faire l'apprentissage des relations sociales. Avec Monique Buisson, sociologue au CNRS.*

Fratries séparées, dissociées ou recomposées, « demis » ou « quasis » frères et sœurs, appartenance à une, à deux voire à trois fratries selon les modalités de l'alternance... Au fond, qu'entend-t-on réellement lorsqu'on parle de fratrie ? Le concept même, en prise directe avec les mutations qui touchent les structures familiales, pose au moins une question. Le lien fraternel peut-il continuer à n'être fondé que sur la notion d'ascendance commune ? Pour Monique Buisson, sociologue au CNRS : « Dès lors qu'il existe une confrontation épisodique entre les enfants, il s'instaure, à leur initiative, une dynamique qui tend à dépasser tant les clivages résidentiels que ceux de la filiation. L'identification d'un lien fraternel semble relever tout à la fois de l'actualité des relations, établies sous un même toit ou dans plusieurs lieux (lien résidentiel) et des liens qui relient à une ascendance commune (lien de filiation) mais ce lien ne peut être totalement rabattu ni sur la résidence ni sur la filiation génétique ou supposée telle. »

**« La fratrie instaure une dynamique qui tend à dépasser les clivages qui existent entre les liens issus de la résidence commune et ceux qui sont issus de la filiation. »,**

Que l'accent soit mis sur la filiation ou sur la résidence, la fratrie peut pour plusieurs raisons être considérée comme le berceau où s'initiera la construction du lien social, un espace pour faire l'apprentissage de l'altérité... et de sa propre individualité. Comme dans tout groupe social, chaque membre doit à la fois y conquérir sa place, s'y intégrer et y construire des relations. Monique Buisson explique : « La fratrie est un cadre où des liens intimes peuvent se tisser, des solidarités se construire mais des inimitiés, des rivalités, des conflits sont aussi susceptibles d'y surgir à l'image des groupes sociaux auxquels l'enfant appartiendra en dehors du cercle familial. Elle est dès lors un espace où l'enjeu va être de s'insérer dans le groupe, d'y développer des liens tout en acquérant son individualité. Se construire comme différent tout en appartenant à un groupe de semblables est le défi à relever pour chaque membre d'une fratrie qui expérimente à la fois l'altérité et la similitude au sein de ce groupe. »

## **M. Braconnier (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée de Lorraine) : « Réunir les conditions d'une vraie fraternité sociale »**

Mandaté par le CREA Est pour accompagner les villages de Marange et Jarville dans la préparation de la table ronde régionale d'avant-colloque puis pour animer la rencontre, Jean-Pierre Braconnier a notamment coordonné le travail des équipes sur le thème de la cohabitation entre deux fratries. « Quand une fratrie accueille une autre fratrie dans une maison, il y a nécessairement une recombinaison de la place de chacun mais aussi des liens, des rapports... La maison devient un lieu d'expérimentations sociales où chaque individu réinvente sa place et va dans le même temps se constituer une idée différente de la fratrie. La réflexion menée lors de la table ronde a abouti à des conclusions communes qui doivent permettre de réunir les conditions d'une vraie fraternité sociale. La prise en charge éducative de la fratrie doit s'accompagner d'une réflexion au cas par cas : elle nécessite un ajustement des caractéristiques des fratries cohabitantes, une prise en charge où l'histoire des fratries mais aussi de chacun de ses membres, une gestion de l'espace et du temps... Au fond, que ce soit dans une fratrie naturelle ou dans une fratrie recomposée, on n'est pas obligés de s'aimer, mais le rôle des mères SOS et des éducateurs est d'aider chacun à se construire au sein du groupe, quelle que soit son histoire familiale. »

# En quoi le lien fraternel participe-t-il de la structuration de la personne ?

*Les liens fraternels se tissent en partie à l'écart, voire à l'encontre des adultes et interviennent dans la construction psychique, sociale et affective de l'enfant. Avec Régine Scelles, psychologue clinicienne.*



Longtemps négligée par les chercheurs en sciences sociales et humaines, la fratrie devient progressivement un objet d'études à part entière. Il apparaît de plus en plus nettement dans les travaux publiés en psychologie que le

lien fraternel a des fonctions, pour partie, indépendantes des liens parents-enfants. Régine Scelles explique : *« Bien qu'il soit vrai que les relations entre enfants soient étroitement dépendantes du rôle que les adultes veulent, consciemment ou non, que chacun des enfants de la fratrie joue, d'autres se font en marge d'eux, voire contre eux. Et le fait que certaines affinités fraternelles sont prescrites ou proscrites par les adultes fait d'ailleurs la force de ce lien entre enfants. C'est pourquoi il est important de sortir la fratrie de l'ombre des adultes, dans laquelle elle est trop souvent cantonnée. Les parents redistribuent à leurs enfants les cartes de leur propre fraternité. Mais les enfants vont réparer les blessures parentales, transformer cet héritage et co-construire entre eux une autre histoire. »*

## Un appareil à transmettre et à transformer

Le lien fraternel intervient dans la structuration de la personne : co-émergence de sa propre individuation et de celle de l'autre, mécanismes d'identification et de différenciation, jalousie fraternelle... Les processus de séparation et les processus d'attachement sont étroitement liés dans la construction psychique, sociale et affective du sujet :

*« Ce que je suis, je ne le saurai qu'en sachant qui tu es et ce que je suis pour toi ».*

Dans le cadre d'un placement consécutif à un traumatisme, ce lien, à la fois appareil à transmettre, à transformer, à refonder l'histoire familiale, permet à l'enfant de se sentir normal : il a une fratrie, donc des parents. De plus, il est important pour quelqu'un, il existe pour l'autre et il sait que l'autre existe pour lui-même sans que cela le mette pour autant en danger.

## Une ressource, une source de souffrance

Mais si le frère peut être une ressource, il peut aussi être une source de souffrance dont il faut parfois que l'adulte

le protège. Régine Scelles poursuit : *« Les enfants reçus en villages d'enfants sont loin d'avoir eu une enfance idéale et, de plus en plus fréquemment, ils ont souffert de graves maltraitances ; les recompositions familiales, la place problématique des*

*pères font qu'ils ont une histoire fraternelle et familiale qui est loin d'être un long fleuve tranquille. Il est fondamental pour les professionnels responsables de leur prise en charge de bien identifier et comprendre la genèse du lien pathogène s'ils veulent pouvoir le transformer. »* Dans certains cas, il a été reconnu l'impossibilité de vivre ensemble au quotidien mais ce constat ne signifie pas pour autant renoncer à maintenir vivant le lien fraternel. Les relations fraternelles peuvent être agressives sans pour autant que lien fraternel soit « mauvais ». En effet, les enfants peuvent ne pas vivre dans la même maison et néanmoins se retrouver régulièrement avec leurs parents et/ou avec des professionnels qui ne sont ni les aides familiales ni les éducatrices familiales.



# Un regard socio-démographique sur une forme spécifique de placement.

*En s'appuyant sur l'analyse des dossiers des 555 fratries et 2106 enfants accueillis au cours des 5 dernières décennies par notre association, une étude de Virginie De Luca, Maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, permet d'observer l'évolution des tendances en matière de protection de l'enfance.*

## Les fratries sont moins étendues aujourd'hui qu'hier

Sur la période 1956-2006, la tendance est nette : on observe une diminution de la taille de la fratrie d'origine des enfants. Alors qu'entre 1955 et 1965, la fratrie d'origine est composée de 7 frères et sœurs en moyenne, elle n'est plus que de 4 entre 1996 et 2006. Il n'est donc pas étonnant que la taille des fratries accueillies diminue pour passer de 5,9 à 3,2 en un demi-siècle. Alors que la moitié des fratries accueillies était composée de plus de 5 enfants pendant les deux premières décennies, cet indicateur est seulement de 3 au cours des vingt dernières années.

Cette évolution est naturellement à mettre en correspondance avec la réduction de la taille des familles en France au cours des dernières décennies. Et tandis que la fécondité diminue, les formes familiales tendent à se complexifier.

## Les problématiques familiales à l'origine du placement ont évolué

De 1955 à 1975, l'association accueille principalement des fratries orphelines



de mère (97,5% des enfants entre 1955 et 1965) et/ou de père, qu'aucun membre de la famille élargie ne peut prendre en charge. Au cours de la dernière décennie, seuls 4,7% des enfants sont dans ce cas.

Cependant, le décès de la mère est également souvent accompagné d'autres motifs de placement. Les situations de carences éducatives touchent 38% des fratries de 1955 à 1965 et le manque de soins plus de 30%. Les dossiers montrent que ce sont le plus souvent les difficultés qu'éprouve le père dans la prise en charge, seul, de ses enfants qui expliquent leur admission. Les raisons

en sont multiples : son travail, ses tendances alcooliques ou des troubles psychiatriques quelquefois, voire son incarcération.

La décennie 1970 marque un tournant. De moins en moins sollicitée pour la prise en charge d'orphelins, l'association élargit sa mission...

Elle accueille à partir de cette période des enfants en vertu de l'article 375.1 du Code Civil qui préconise le placement lorsque « La santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou que les conditions de son éducation sont gravement compromises. »

Les situations de maltraitances, de climat de violence familiale, mais aussi les défauts de soins et les carences éducatives s'accroissent à partir de la période 1976-1985. Le plus souvent, plusieurs causes se conjuguent. Au cours de la dernière période, 70% des dossiers évoquent les carences éducatives, auxquels s'ajoutent dans 40% des cas le défaut de soins. Un climat de violence familiale est évoqué dans 30% et la maltraitance dans 26.5% des situations.

A partir de 1975, ce sont surtout les problèmes rencontrés par les parents qui expliquent l'admission. Troubles de la parentalité ou psychiatriques sont souvent évoqués en amont. Les conduites addictives sont de plus en plus fréquentes : 25 puis 30% des cas entre 1996 et 2004. Le même constat est posé pour le père (ou compagnon de la mère) : conduites addictives chez les mères suivies de troubles psychiatriques (8 à 10% depuis 1976), auxquels s'ajoute l'incarcération : 20% des fratries entre 1986 et 2004.

Si deux périodes ont pu être mises à jour, il ressort que, sur la longue durée, c'est à un ensemble de problèmes sanitaires et sociaux que le placement est imputable : même quand les premiers dominent, les seconds ne sont pas étrangers à la situation.

### **Les placements antérieurs à l'admission en village sont fréquents**

Les motifs à l'origine du placement sont multiples et s'inscrivent pour la plupart dans la durée. Aussi la grande majorité des enfants admis en village (85%) ont déjà connu un placement antérieur (au moins 2 pour 21,5% d'entre eux). Près de 3/4 de ces enfants ont transité par une maison d'enfants à caractère social ou pouponnière. 23% ont été

placés chez une assistante maternelle et 14,3% en établissement spécialisé, hospitalier ou chez un tiers.

Enfin, 7% ont été confiés par leurs parents à une personne de confiance, de la famille ou non, sans qu'il y ait eu de recours à la justice.

Au fil des années, cette tendance au placement antérieur est de plus en plus nette et s'accompagne d'un accroissement de la durée du ou des placement(s) antérieur(s). Entre 1955 et 1965, elle s'élève à 11 mois en moyenne puis elle double pratiquement entre 1966 et 2004, passant à 20 mois.

Il apparaît donc que la majorité des enfants admis en village ont déjà une plus ou moins longue expérience des services de protection de l'enfance.

### **Les enfants sont accueillis plus jeunes et la durée de l'accueil tend à se réduire.**

Les enfants sont admis en village d'enfants de plus en plus jeunes. La réduction de la taille de la fratrie explique en partie la situation, de grandes fratries s'étalant sur un plus large éventail d'âge. De 1956 à 1975, l'âge moyen à l'entrée s'élève à 9 ans et la moitié des enfants ont plus de cet âge. Tandis que de 1996 à 2004, l'âge moyen à l'entrée est de 7,1 ans et la moitié des enfants a moins de 6,7 ans.

Bien que l'âge d'admission soit plus précoce, la durée de placement tend à

se réduire. Les enfants entrés au cours des années 1956-1965 sont restés en moyenne 9 ans en village d'enfants tandis que ceux qui sont entrés entre 1976 et 1985 y ont passé 7,4 ans. 470 des 532 enfants entrés au cours des années 1986-1995 ont quitté l'institution après 6 ans en moyenne. Après le départ des 62 enfants encore en village, l'indicateur sera certes revu à la hausse mais il s'approchera vraisemblablement plus de 7 ans que 9 ans, confirmant alors la tendance à la baisse de la durée de l'accueil.

### **La famille biologique de plus en plus présente**

Au cours du placement, des liens se dénouent lorsque d'autres se nouent. Pendant les deux premières décennies, la plupart des parents étaient décédés au moment de l'admission mais, si l'un d'eux était encore vivant, très peu d'enfants gardaient le contact avec lui. De 1955 à 1965, 80% des enfants n'avaient plus aucun contact avec leurs parents, les 20% restant n'en avaient plus qu'avec leurs frères et sœurs aînés ou leur famille élargie. De 1966 à 1975, 44% n'ont plus du tout de contact avec leurs parents, 56% seulement avec la famille élargie. Ainsi, ces deux premières décennies sont caractérisées par l'absence ou la rareté des liens entre les enfants et les membres de leur famille. A l'inverse, entre 1996 et 2004, 90% des mères et 74% des pères gardent des relations avec leurs enfants placés en village, en fonction des décisions du juge.



Crédit Photo - Robert Fleischanderl

# Accueil des fratries en région Nord : critères de détermination du lieu de placement



*Quels sont les critères retenus, dans la région Nord, pour les orientations des mineurs quant à la détermination des lieux de placement : établissements, familles d'accueil ou villages d'enfants SOS ? Marc Delboë, responsable du pôle Enfance et Famille à la Direction Territoriale de Cambrai, livre son analyse.*

La Direction Territoriale de prévention et d'Action Sociale de Cambrai dispose sur son territoire de plusieurs structures d'accueil : villages d'enfants SOS, Maison d'Enfants à Caractère Social, Foyers éducatifs de l'Établissement Public Départemental ainsi que quelques 230 familles d'accueil, et chacune d'entre elles a des critères d'accueil différents. SOS Villages d'Enfants n'est pas pour sa part, dans la réalité de l'accueil « de crise » qui demande un déplacement rapide de l'enfant. Les admissions y sont en revanche « pensées » et demandent une bonne connaissance de la situation de la famille. Les éléments déterminants du choix d'orientation sont « une histoire commune pour les enfants » et « un attachement entre chacun », même si la fratrie n'est pas forcément constituée sur la seule base des liens de filiation et de sang qui peuvent unir des enfants. Il se peut qu'une proximité de vie ait favorisé des liens d'attachement entre plusieurs enfants, ce qui pourra être également pris en compte dans le choix d'orientation. La nécessité d'un placement à long terme peut également intervenir lors du choix d'un

village d'enfants SOS. Un retour très hypothétique dans la famille, même si cela va, en quelque sorte, à l'encontre du cadre légal, sera aussi mis en avant lors de l'orientation afin que chaque enfant puisse s'appuyer sur la fratrie pour grandir dans les meilleures conditions.

Le choix d'une orientation vers une structure type « Maisons d'enfants » favorise pour sa part l'admission des mineurs dont les comportements peuvent s'avérer déviants et qui nécessitent une plus grande capacité de distanciation que celle qui peut s'observer au sein des familles d'accueil. De plus, la structure offre des relais professionnels qui permettent à chacun de souffler, ce qui n'est pas le cas pour les assistantes familiales qui doivent s'occuper des mineurs 24 heures sur 24. Cette spécificité favorise ainsi le placement d'adolescents ou pré-adolescents, en rupture de liens familiaux.

Concernant les familles d'accueil, si des critères d'âge et d'attachement sont prioritaires dans le choix

d'orientation, il faut reconnaître que les refus des établissements exposent parfois de manière excessive les assistantes familiales qui sont trop souvent sollicitées suite à ces refus. Marc Delboë explique : « *Le caractère difficile d'un mineur lui ferme les portes des institutions qui sont pourtant les mieux armées pour assurer sa prise en charge. L'obligation, pour l'Aide Sociale à l'Enfance, d'admettre le jeune peut ainsi conduire à des placements familiaux par absence de réponses adaptées. Il est difficile dans ces conditions de faire coïncider les projets des structures d'accueil avec le projet d'un enfant qui nécessite une parfaite connaissance de ses antécédents familiaux, de ses besoins. L'intérêt des villages d'enfants SOS réside aussi dans le fait que, d'emblée, nous sommes amenés à penser « fratrie ». Il n'en va pas forcément de même avec les autres modes d'accueil. A ce jour, les possibilités d'accueil de fratrie de 2 enfants ne sont pas nombreuses et elles le sont bien moins encore pour des fratries de plus de 2 enfants. Le placement séparé en famille d'accueil est souvent l'ultime recours.* »

# Le recueil de données chiffrées en protection de l'enfance : quelle place pour la fratrie ?

*L'Observatoire de l'Enfance en Danger (ONED) met en place un nouveau système d'observation où l'enfant est au cœur du dispositif. Avec Paul Dürning, directeur du GIPEM-ONED et Lucy Marquet, chargée d'études à l'ONED*



Dans son rapport de 2005, à la suite du recensement des sources de données touchant directement ou indirectement l'enfance en danger, l'ONED a fait plusieurs propositions. Il s'agissait notamment de « demander aux actuels principaux collecteurs de données de clarifier et de mettre en place de nouveaux systèmes de recueil. L'objectif est de

permettre une meilleure connaissance de l'enfance en danger et une approche en termes de « parcours d'enfants ».

L'ONED propose en conséquence la mise en place d'un nouveau système d'observation. Il s'agit d'un recueil de données individuelles, longitudinales et anonymes sur les enfants et jeunes qui font l'objet d'une prestation de l'ASE ou d'une décision judiciaire en assistance éducative. Ce document permettra la reconstitution des trajectoires

individuelles grâce à des transmissions régulières de ces données à l'ONED et permettra le recueil d'informations sur l'enfant, ses parents, son environnement social et familial de vie ainsi que sur les différents événements qui jalonnent son parcours en protection de l'enfance : information(s) préoccupante(s), transmission au parquet, nature du danger après évaluation de la situation, décision d'intervention judiciaire ou administrative, action(s) en milieu ouvert, lieu(x) de placement, etc.

Un module permettra d'intégrer la dimension « fratrie » à l'étude des parcours.



L'objectif est bien sûr de pallier à la carence actuelle de données en France sur la population des enfants en danger, sur la trajectoire des enfants et des fratries en amont comme en aval d'une décision de prise en charge en protection de l'enfance.

## **Louis de Broissia : « Affirmer avec plus de force le rôle positif de la fratrie dans le placement »**

**Extrait de l'intervention du Sénateur Louis de Broissia, 1<sup>er</sup> vice-président de l'Assemblée des Départements de France et auteur d'un rapport sur l'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés (2005).**

*« En matière de prise en charge, la solution proposée par « SOS Villages d'Enfants » apparaît comme l'une des réponses les plus abouties parce qu'elle concilie l'affection que seul un cadre de vie familial peut apporter et l'accompagnement rendu possible par les services du « village » (...) Je voudrais m'arrêter un instant sur la seconde spécificité de votre association, celle qui consiste à empêcher un déchirement supplémentaire lors du placement et à rappeler de manière incessante que des enfants séparés de leurs parents ont encore plus besoin de l'affection de leurs frères et sœurs que les autres (...) C'est une bonne idée d'avoir pris le temps ce matin, avec des démographes, des psychologues et des sociologues, d'analyser cette relation. Ces spécialistes démontrent de manière scientifique ce que nous pressentons sur le terrain : un enfant supporte mieux la séparation avec ses parents lorsqu'il est placé avec ses frères et sœurs. (...)*

*La France avait un vrai retard dans l'examen de ces questions, notamment par rapport aux pays anglo-saxons. On sent que les choses évoluent progressivement dans le bon sens avec des recherches en sciences sociales et en psychologie conceptualisant ces relations fraternelles. (...) J'ai soutenu en séance le Mercredi 21 juin dernier un amendement à l'article 13 du projet de loi réformant la protection de l'enfance pour inscrire dans le code civil que l'intérêt du maintien des fratries doit systématiquement être évalué dans les procédures de placement. »*

# Etude comparée de fratries placées ensemble ou séparément : qualité de la relation fraternelle et adaptation psycho-sociale

*Une étude de Katherine Beauregard, psychologue clinicienne à Montréal, vise à vérifier si les frères et sœurs placés conjointement s'adaptent mieux et entretiennent une relation fraternelle plus « positive » que les fratries placées séparément.*



Lorsque plusieurs enfants d'une même famille doivent être placés, il devient nécessaire de choisir le type de placement le plus approprié pour eux. Vaut-il mieux pour des frères et sœurs qu'ils soient placés ensemble ou séparément ? Les relations fraternelles mériteraient d'être étudiées de près car elles concernent une grande majorité des enfants placés. Pourtant, la décision de placer la fratrie ensemble ou séparément ne peut actuellement s'étayer que sur des connaissances scientifiques insuffisantes. Katherine Beauregard, psychologue clinicienne à Montréal, est la première à s'être penchée sur la fratrie dans l'étude des facteurs de protection et de promotion de la santé mentale et du bien-être des jeunes placés. Elle a pour ce faire utilisé une mesure objective et standardisée auprès d'un échantillon de frères/sœurs placés. Elle a également resitué les résultats de son travail dans la perspective de différentes études

nord-américaines qui montrent que l'intensité des relations fraternelles augmente en cas de défaillance des parents

## **Une influence de la relation fraternelle sur l'adaptation**

Quel que soit le mode de placement, il ressort en premier lieu de cette étude qu'il existe un attachement fort des frères et sœurs placés. Ceux-ci expriment leur désir d'entretenir des contacts fréquents et, pour la plupart de ceux qui sont placés séparément, une insatisfaction face aux contacts restreints qu'ils entretiennent ensemble pendant leur placement. Katherine Beauregard souligne également le besoin qu'ont les frères et sœurs d'être encadrés pour favoriser et faciliter leurs rencontres quand ils sont placés dans des milieux d'accueil différents et ce, même lorsqu'ils sont adolescents. Il apparaît par ailleurs qu'il existe une influence de la qualité de la relation fraternelle sur l'adaptation, ce qui tend à confirmer l'importance d'évaluer la qualité de la relation entre les frères et sœurs au moment de la décision de placement. Il semble qu'aider les frères/sœurs à maintenir et à développer leurs liens affectifs pendant le placement – surtout s'ils sont placés séparément – peut aussi contribuer à sauvegarder les assises d'un réseau

de soutien après le placement. C'est d'autant plus vrai que les frères et sœurs se rapprochent en vieillissant et qu'ils représentent une source de soutien important pendant leur vie adulte, et que cette proximité sera d'autant plus forte que les contacts pendant leur enfance et leur adolescence auront été fréquents.

## **Une adaptation psychosociale problématique**

Les données de cette étude mettent aussi en relief que le niveau d'adaptation psychosocial des jeunes interrogés se révèle problématique pour une majorité d'entre eux. En effet, 59% d'entre eux présentent des troubles comportementaux significatifs ou à la limite de l'être et cette proportion s'élève à trois sur quatre dans les cas de frères et sœurs placés séparément. La thérapie conjointe pourrait être une méthode efficace pour résoudre certains des problèmes. Elle permettrait à des frères et sœurs regroupés de préserver leurs liens d'attachement fraternels en promouvant le sens des liens familiaux, lesquels constitueraient une composante essentielle du bien-être.

# L'expérience en villages d'enfants SOS

*Pour préparer le colloque du 9 novembre et y apporter sa contribution « vue de l'intérieur », l'association a organisé des temps d'échanges pluridisciplinaires et inter-villages pour analyser les pratiques professionnelles en villages d'enfants. Extraits.*



Depuis plus d'un an, les équipes des villages d'enfants SOS ont engagé une démarche interne de réflexion qui a conduit à l'organisation de trois tables rondes régionales dans le Nord, l'Est et le Sud-Est de la France. Celles-ci étaient ouvertes à des partenaires locaux (institutionnels, juges, associatifs, sociologues, psychologues...) et animées par des organismes extérieurs à l'association (IRTS ou CREAL). Trois questions ont servi de point de départ aux échanges : Comment observer, qualifier et suivre l'évolution du lien fraternel pour les enfants qui ont été victimes de maltraitance et/ou de carences graves ? Comment concilier accompagnement d'une fratrie et inscription de chaque enfant dans un projet individuel ? Quels types de liens se créent lorsque deux fratries partagent leur quotidien auprès d'une mère SOS ? Des questions qui présentaient l'avantage d'inscrire la réflexion sur la fratrie dans les pratiques quotidiennes des professionnels de SOS Villages d'Enfants.

## **Observer, qualifier, suivre l'évolution du lien fraternel**

### **« Mettre en crise » le rapport de places**

La réflexion sur ce thème s'est orientée autour de deux questions centrales : quelles sont les incidences de l'histoire familiale et des événements familiaux sur les relations dans la fratrie ? Le lien fraternel évolue-t-il du fait d'être hors du contexte familial et / ou du fait de l'accompagnement par les professionnels des villages d'enfants SOS ?

Dès l'accueil, l'observation quotidienne renseigne sur le fonctionnement familial et son impact sur la fratrie. Les enfants donnent à voir les places et fonctions assignées par les parents et le mode de relations instauré entre les membres de la fratrie. La situation de placement peut déclencher un mécanisme de repli de survie, la fratrie apportant alors

une réponse rassurante de maintien de l'institution familiale. Cela peut aller jusqu'à un phénomène de mobilisation contre les adultes que les enfants ne s'autorisent pas à investir. Au fil des échanges et à travers les expériences de chacun, il est apparu qu'il fallait à ce moment-là mettre en crise ces rapports de places afin de provoquer le changement. De fait, la décision de placement pose une rupture dans le fonctionnement relationnel familial et les équipes SOS travaillent ensemble dans l'objectif que les enfants puissent échapper à la reproduction sociale et à la fatalité d'une histoire écrite d'avance... Pour autant, la séparation n'annule pas immédiatement le mode d'interactions construit antérieurement, il arrive même qu'elle le renforce.

### **Un lien fraternel facteur de résilience**

La mise à distance de la famille crée

## **Carole Bernel, éducatrice au village d'enfants de Digne les Bains**

*« Les temps de réflexion que nous avons menés ensemble ont été bénéfiques pour tous. Découvrir les approches des uns va contribuer à enrichir les pratiques des autres. Par exemple, il est apparu que certains villages intègrent davantage l'enfant dans la prise en charge individuelle par des prises de paroles, des dialogues réguliers, en amont même de l'admission puis après qu'elle ait eu lieu. Ce que nous ne faisons peut-être pas suffisamment jusqu'à présent. Car les prises de décision ne se font pas uniquement sur les éléments d'un dossier mais aussi sur le ressenti, les réels désirs de l'enfant. C'est donc un axe d'évolution concret dont nous allons tenir compte à l'avenir grâce à ces rencontres. »*

## L'expérience en villages d'enfants SOS



l'opportunité pour les enfants de se nourrir d'autres références éducatives. Si les parents demeurent les « chefs d'orchestre », au fur et à mesure dans le cadre structurant et rassurant des visites, les enfants s'autorisent à être les auteurs du scénario. Ce cadre ritualisé a aussi pour effet de rassurer les parents. Les enfants peuvent alors expérimenter de nouveaux rôles, de nouvelles places au sein de la fratrie et se rendre compte que cette dynamique de changement n'entraîne pas trop de désordre dans la relation à leur parent. Ce qui se travaille au quotidien dans les maisons, c'est permettre aux enfants d'accéder à une relation fraternelle qui soit facteur de résilience. En considérant chaque

enfant de manière singulière et en le confrontant à d'autres modes relationnels et à d'autres règles de vie, il est amené à se consentir le droit de renégocier sa place au sein de la fratrie. Une grande partie des facteurs de résilience, de résistance d'un

individu est tissée autour de lui par des organisations psychosociales. Ces dernières lui offrent « des circuits » d'épanouissement possible. Les enfants résilients refusent de couler avec ceux qu'ils aiment. Mais ils ont à faire avec l'effet façonnant du regard de l'autre dans cette lutte quotidienne. A ce titre, le regard empathique de l'équipe du village doit contribuer à ce que l'enfant puisse retrouver l'estime de soi. La stabilité de la prise en charge, de l'environnement en village d'enfants et la durée de placement ouvrent la voie à la consolidation des individualités de chaque enfant ».

## Comment concilier accompagnement d'une fratrie et inscription de chaque enfant dans un projet individuel ?

### Envisager l'enfant dans son intégralité

L'accueil d'une fratrie n'occulte pas la prise en compte de chaque enfant ni l'individualisation de son projet de vie. Mais lors de l'accueil d'une fratrie, la prise en compte du groupe s'impose, jusqu'à ce que chaque enfant trouve ses repères et s'installe. La particularité réside dans le fait qu'il est probablement plus difficile dans un village d'enfants que dans d'autres structures de parler d'un enfant sans faire de lien avec ses frères et sœurs. L'observation des potentiels, des difficultés de chaque enfant se fait forcément avec un regard sur les interactions et les relations qui existent au sein de la fratrie. L'équipe du village peut donc s'appuyer sur des



données de l'histoire familiale (mode relationnel, vécu de chacun) mais aussi sur les observations, au quotidien, pour élaborer le projet individuel : « Ce sont les regards croisés des différents professionnels et partenaires extérieurs sur la situation de chaque enfant, qui vont garantir la proposition de réponses personnalisées. Les observations et analyses se complètent et permettent de prendre en compte l'enfant, dans son intégralité. Tous ses besoins sont ainsi mieux identifiés. Les actions sont coordonnées pour favoriser sa construction identitaire, son bien-être physique, psychologique, intellectuel, affectif et social ».

### Claudine Bigote, intervenante du Centre Régional de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptée de la région Nord Pas-de-Calais

« Pour préparer notre table ronde de la région Nord Pas-de-Calais, nous étions un groupe d'une quarantaine de personnes et nous travaillions en petits groupes de 6 à 8 personnes. En passant de groupe en groupe, j'ai été frappée à la fois par la justesse et la profondeur de la réflexion et par la concordance des constats qui ont été faits. J'ai eu le sentiment d'une implication très forte de la part des professionnels SOS et d'une prise de parole libératrice. Certaines mères SOS peuvent parfois se sentir un peu seules dans les prises de décision immédiates, avec notamment un sentiment de responsabilité parfois perçu comme écrasant. Or, les échanges leur ont permis de valider leurs prises de décision car elles se sont rendu compte qu'elles mettaient souvent en place, sans le savoir, les mêmes démarches, notamment sur le fait de travailler d'abord avec le groupe avant d'individualiser la prise en charge. Ce partage leur a incontestablement donné de la force et de la confiance pour l'avenir. Pour conclure je veux dire qu'à entendre le niveau de qualité des propos tenus au cours de ce travail d'accompagnement, j'ai souvent pensé que des enfants avaient vraiment eu beaucoup de chance de croiser le personnel des Villages SOS. »

### Donner un sens au placement

L'élaboration du projet individuel concerne l'enfant mais tient également compte de la fratrie. Même si chaque village d'enfants SOS a sa propre pratique, tous favorisent la participation de l'enfant à son projet individuel tant dans sa préparation que dans la restitution qui lui en est faite. Cette participation de l'enfant a un impact fort : l'associer, lui dire ce qui a été décidé, c'est d'abord le sécuriser et le rassurer. C'est lui dire son histoire, une histoire singulière qui lui est signifiée au regard de sa famille, de ses frères et sœurs. Pour les enfants, cela donne un sens à leur placement, un placement qu'ils s'approprient ainsi d'une façon plus concrète. L'enfant se perçoit davantage comme un individu dont on prend en compte les besoins, les demandes, et non seulement comme un membre de la fratrie : « Depuis que nous associons les enfants à la mise en œuvre de leur projet individuel, ils posent davantage de questions sur la prise en charge de leur quotidien, font plus de demandes (sur les liens familiaux, la question de l'alternance mère SOS/aide familiale, les activités sportives...). Ils ont davantage le sentiment d'être au centre de la prise en charge, se représentent mieux les temps de réunion ».

### Des effets structurants

Le travail autour de l'individualisation de chacun a aussi des effets structurants sur le groupe fratrie lui-même : celui-ci est un lieu de transmission où une histoire de vie commune et une expérience partagée vont fixer des repères et il constitue un « port d'attache » pour chacun et pour tous. La mémoire familiale peut y être investie, justifiée de façon différente par chaque membre de la fratrie en fonction de la place occupée, du rang, des circonstances mais elle fait sens pour situer « d'où l'on vient ». La fratrie ne doit donc pas se vivre au détriment de l'individualité, de même que l'individualité ne doit pas venir détruire l'ensemble fraternel.

### Quels types de liens se créent lorsque deux fratries partagent leur quotidien auprès d'une mère SOS ?

#### Des ressources singulières

L'accueil de deux fratries, au sein d'une même maison, vise à proposer un « bateau stable », c'est-à-dire un espace et un temps « pensés » pour que chaque enfant s'y construise, crée des liens pour pouvoir y puiser tout au long du placement des ressources singulières. De ce fait, le rôle de la mère

SOS est davantage celui de maillon, de catalyseur, de relais mais aussi parfois de vigilance.

En village d'enfants SOS comme dans les familles recomposées, ce sont les circonstances de la vie qui créent les conditions de la rencontre de deux fratries. Aucun enfant n'a vraiment le choix sur ce qui conduit à la cohabitation. Comme pour la constitution du lien fraternel dans une fratrie de « sang », il existe une part de construction, de créativité et d'alchimie (au sens d'une suite complexe de réactions et de transformations) dans la mise en œuvre du lien et sur sa nature.

### Stabilité de lieu, stabilité du « groupe »

Le lien s'établit d'abord sur la dimension de co-résidence, c'est « le vivre au village d'enfants SOS, puis sous le



même toit » qui détermine le sentiment d'appartenance. Le sentiment d'être chez soi, de se sentir ancré quelque part est aussi déterminant. Par ailleurs, les enfants intègrent aussi la stabilité des adultes (la mère SOS, l'aide familiale qui la remplace pendant ses congés, l'éducateur référent...). Ils peuvent alors investir les mêmes personnes. A ce titre, la stabilité du groupe d'enfants est aussi primordiale : que ce soit les frères et sœurs ou non, ils ne changent pas, ce sont les mêmes pour longtemps. Ils ne changent pas non plus de groupes (comme en foyer), de maison. Après leur départ, les plus grands reviennent, gardent des liens avec les

### Bernadette Ducrot, mère SOS au village d'enfants de Marseille

*« Ces rencontres ont été des passerelles entre des personnes qui vivent les mêmes problématiques au quotidien, mais qui n'ont jamais l'occasion d'échanger autour de leur expérience respective... Elles nous ont permis de nous confier sur nos doutes, nos questionnements, nos blessures aussi parfois ; elles nous ont également incité à nous remettre en question car c'est un métier où il est important de ne pas se conforter dans des certitudes pour au contraire se mettre en position d'écoute permanente vis-à-vis des besoins de l'enfant. Chacun(e) de notre côté, nous ressentons parfois une certaine solitude dans nos prises de décision, en particulier en situation de crise... Cet échange nous a permis de valider certains de nos choix ou, au contraire, de prendre conscience de certaines choses à revoir dans notre approche d'une situation, d'un enfant... »*



### Emmanuelle Flomet, psychologue au village d'enfants de Marly-les-Valenciennes

*« D'habitude nous sommes tous investis dans notre fonction avec l'intuition, chacun de notre côté, que notre engagement a du sens, qu'il est porteur pour l'avenir des enfants... Mais là, pour la première fois, nous avons eu l'occasion de prendre du recul ensemble sur notre travail, sur nos pratiques, sur notre positionnement par rapport aux enfants aussi... Et nous en avons retiré énormément de choses. Le fait de croiser les expériences nous a permis d'arriver à des conclusions convergentes sur des pratiques à affiner, notamment sur la période d'admission qui est toujours une période très compliquée à la fois pour les enfants et pour les mères SOS. Le travail d'accompagnement l'est aussi souvent et ces rencontres nous ont permis de voir comment nous pourrions rectifier le tir. Il sera en particulier important de voir comment l'équipe pluridisciplinaire peut être davantage un soutien pour les mères SOS à toutes les étapes de la prise en charge. Le colloque ne doit pas être un aboutissement mais le commencement de quelque chose... »*

enfants de la maison, ceux du village... Le partage d'une situation d'accueil similaire sur un même lieu, dans un temps commun avec des références adultes identiques crée les conditions d'un nouveau cadre de socialisation, ouvre la possibilité de constitution d'un ensemble de relations diversifiées.

#### Préparer avec soin la cohabitation

Du fait des circonstances, du « moment » de la rencontre des « deux histoires familiales », les débuts de la cohabitation peuvent être difficiles. Comme il existe peu de chances d'une configuration idéale, il appartient à la mère SOS, avec ses collègues comme avec les enfants sur place, de préparer avec soin la cohabitation. Car l'arrivée d'une nouvelle fratrie au sein du pavillon bouleverse un équilibre établi et peut générer un ressenti d'intrusion. Puis elle devra impulser, dans la gestion du pavillon, tant dans les notions d'espace que de rythme, la constitution d'une dimension collective productrice d'enjeux et de négociations mais aussi de maintien de l'unité.

#### La « force du quotidien »

Chaque fratrie avait donc son histoire,

dans sa famille, éventuellement dans un placement précédent, voire au village en tant que première fratrie de la maison. Une autre histoire débute dans la cohabitation avec ce qu'elle ajoute d'évènements, de sentiments, d'émotions. Peu à peu, « le mixage » des enfants pour s'amuser, se confier, dormir, conduit à l'émergence d'une relation de proximité, « d'expériences de sentiments fraternels ». La « fusion » générée par la vie quotidienne conduit à la perception d'une « fratrie sociale ».

#### La cohabitation, support d'apprentissage de création du lien social

La loi des pairs va fonder la cohésion entre les enfants et conduire à la création de la nouvelle entité « frères et sœurs de résidence » qui peuvent compter sur le soutien et la solidarité, en particulier vis-à-vis de l'extérieur du village. Car si en interne, en cas de conflits, la préservation des liens de la « fratrie de sang » s'exprime plus souvent, un membre de l'autre fratrie peut devenir un alter ego, un grand frère ou une petite sœur qui permet d'expérimenter un ou des rôles nouveaux et/ou inédits. En ce sens, la situation autorise une marge où chacun se sent appartenir à un groupe sans

pour autant renoncer à être soi-même. Le rôle des professionnels, et centralement de la mère SOS, est donc d'être doublement attentifs à chaque fratrie, dans son identité propre, et à chaque enfant en train de construire sa propre identité singulière. Grandir ensemble et voir l'autre évoluer cimenter la fratrie « fraternelle », de résidence.

#### Transmettre de la force et de « l'envie de vivre »

De par les mouvements d'arrivée et de départ, de décisions externes, la cohabitation se situe donc dans un processus dynamique permanent de constructions et d'évolutions des relations. La cohabitation de deux fratries crée les conditions favorables à un travail d'individualisation par le jeu de l'éventail des nouvelles interactions. C'est un véritable levier d'évolution lorsque les conditions permettent de l'actionner ce qui suppose qu'une forme de « compatibilité » entre les fratries existe et que l'admission a pu être suffisamment préparée. Seul le temps permettra d'évaluer « ce qu'il reste » de ces moments de vie quotidienne partagée, des souvenirs forgés et de l'hypothèse de « vivre un avenir autre ensemble ». Mais, même si cela ne se confirme pas, l'idée de la projection de relations futures possibles sécurise, fédère et transmet de la force et de « l'envie de vivre » au présent par les opportunités et alternatives offertes.



Credit Photo - Benno Neelmann

# Le maintien de la fratrie dans le placement : effets structurants et destructurants

*Le professionnel doit remettre en cause ses propres modèles et se défaire de sa propre représentation d'une fratrie idéalisée, voire de sa propre fratrie, pour accompagner l'enfant sur le terrain du changement. Avec Régine Scelles, psychologue clinicienne.*



Crédit Photo - SOS Archive

Si on ne connaît encore pas tous les effets des violences intrafamiliales sur les membres d'une fratrie, on n'ignore en revanche pas que les rapports fraternels peuvent être destructeurs et que la souffrance se situe du côté de l'enfant qui souffre comme de celui de l'enfant qui fait souffrir. Les professionnels reconnaissent qu'il leur faut un certain temps pour comprendre les dysfonctionnements qui existent au sein des fratries et ils pointent les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils veulent pacifier les relations. Régine Scelles pense qu'il existe un mythe

de la fratrie et de la séparation qui crée un véritable fossé culturel entre les professionnels et les enfants dont ils ont la charge : « Il existe en effet un choc culturel entre le « vivre ensemble » des fratries accueillies et celui que les professionnels voudraient leur voir vivre. Il faut donc se mettre en posture de faire changer l'enfant sans le couper de son histoire familiale, de ses façons d'être et de penser. Pour y parvenir, il est important que nous changions aussi nous-mêmes, que nous remettions en cause nos propres modèles, car nous avons été façonnés différemment des enfants que nous accueillons. »

## Permettre à l'enfant de se défaire du « roman familial »

Une observation fine du passé de la fratrie et des raisons du placement peut contribuer à mieux connaître les spécificités du fonctionnement psychique du groupe fratrie et permettre d'y faire évoluer les relations. Régine Scelles explique : « L'histoire vécue par les enfants dans leur famille naturelle peut devenir un objet de résistance du groupe à l'adaptation au village d'enfants SOS. Toute la difficulté est de faire en sorte que l'enfant puisse se défaire du « roman familial », tout en ne se

sentant pas douloureusement déloyal vis-à-vis de son groupe d'origine. Ces histoires, celle d'avant le placement, celle du placement et celle qui arrivera – doivent être mises en lien, servir de fil conducteur, afin que l'enfant n'ait pas le sentiment d'être amputé d'une partie de ce qu'il est. Le professionnel est donc en permanence tenu de jouer sur la corde raide entre changement de l'enfant et maintien de signes d'appartenance à la famille. »

## Identifier les leviers du changement

La manifestation de comportements violents ou agressifs au sein de la fratrie ne signifie pas forcément qu'il n'existe pas de liens entre les enfants. Il faut différencier ce qui relève des liens intériorisés et des interactions et identifier les leviers qui vont permettre le changement. Impliquer davantage les parents pour que les enfants grandissent bien ensemble est une piste à étudier, de même que la place qu'occupe l'enfant dans le processus de placement conjoint. Le partage d'informations entre les services d'aide sociale à l'enfance et la place du parent et de l'enfant dans cette transmission sont aussi des pistes de réflexion à privilégier pour l'avenir.

# Quel devenir pour les liens fraternels des anciens du village d'enfants SOS de Marseille ?



*Depuis 2003, Annick-Camille Dumaret et Marie Constantin-Kuntz de l'INSERM mènent une étude sur le devenir des anciens du village d'enfants SOS de Marseille. Initiée par SOS Villages d'Enfants, cette étude avait notamment pour enjeu d'analyser le bien-fondé du maintien de la fratrie dans le cadre du placement, par les témoignages des anciens eux-mêmes sur le devenir des liens fraternels à la sortie du village d'enfants.*

En premier lieu, la plupart des 123 adultes (de 22 à 50 ans) concernés par cette étude sont bien insérés socialement et professionnellement. Les 3/4 d'entre eux travaillent et ont des enfants, la majorité subviennent à leurs besoins, totalement ou partiellement, tandis qu'une vingtaine d'entre eux sont toujours en difficulté sur le plan psychosocial et isolés. La reproduction intergénérationnelle de comportements de placement pour leurs propres enfants semble par ailleurs rester exceptionnelle.

## La fratrie à l'épreuve du temps

L'un des facteurs d'insertion générale est lié à une vie socio-relationnelle variée avec l'entourage. En dehors de la famille que ces adultes ont créée, des liens importants subsistent entre les frères et sœurs qui ont été élevés ensemble au village. En effet, les relations sont hebdomadaires ou mensuelles sept fois sur dix lorsque frères et sœurs ont vécu ensemble au village. Cette proportion descend à un peu moins d'une fois sur deux quand il s'agit de ceux qui n'ont pas été placés en village. Les adultes rencontrés font part de certains ressentiments de la part de leurs frères et sœurs non placés au village d'enfants qui ont eu des conditions matérielles et affectives différentes dans leur enfance. Les liens sont nettement moins réguliers avec la fratrie cohabitante car fortement corrélés

au rapport entretenu avec la mère SOS et aux relations avec la famille d'origine. Les relations actuelles avec les mères SOS qui les ont élevés priment d'ailleurs sur celles qui existent avec les autres membres des fratries cohabitantes. Différents facteurs influent sur le maintien des liens après la sortie du village : incompatibilités de caractères, difficultés professionnelles et sociales de certains sont souvent facteurs de distanciation. Les souvenirs communs

en village d'enfants de même qu'une intégration socio-professionnelle satisfaisante sont à l'inverse des facteurs favorisant des liens réguliers.

Il semble qu'avoir vécu avec ses frères et sœurs pendant le placement contribue au « bien-être psychosocial » à l'âge adulte, ce qui se rapproche des résultats des sondages d'opinion qui font valoir la fratrie comme source de sécurité et de bien-être.

## La fratrie dans le placement en village d'enfants SOS : la parole aux anciens. Catherine Enel, anthropologue

Si la réflexion de chercheurs, l'analyse de professionnels ont été sollicités pour l'organisation du colloque, l'association tenait à ce que des anciens de SOS Villages d'Enfants puissent aussi être associés à cette démarche. Elle a demandé à l'anthropologue Catherine Enel d'animer un espace d'échanges entre jeunes adultes, anciens de villages d'enfants SOS, pour les faire s'exprimer sur le thème de la fratrie. Leur réflexion s'est naturellement organisée autour de leur expérience personnelle avec pour point de départ une histoire familiale traumatique. Après un placement en foyer ayant entraîné la rupture du sentiment familial, ils ont tous fait une demande de placement conjoint. Si aucun des anciens n'évade les difficultés qui

ont jalonné leur vie en village d'enfants (non acceptation de l'autorité adulte, conflits intrafraternels...), ils évoquent souvent le village comme un cocon qu'on n'est pas toujours préparé à quitter.

*« Arrivé à 18 ans, on a la sensation d'être seul ; de ne plus rien avoir et d'être face à une société qu'on ne comprend pas... »*

A la période charnière des 18 ans et du départ du village, de nouvelles difficultés se font jour. A la perte de repères et à la peur de l'avenir, s'ajoutent de nouvelles problématiques dans les relations intrafraternelles, lesquelles peuvent parfois les perturber dans leurs perspectives et leurs stratégies d'avenir. Mais pour chacun d'entre eux, le lien fraternel demeure, à la fois espace d'accueil et de soutien. En dépit des difficultés, ils estiment que le placement en fratrie est fondamental pour maintenir la notion de famille et favoriser la *construction de l'individu*.

# L'expérience fraternelle au quotidien : analyse du discours des enfants

*La cohabitation est un creuset de proximités affinitaires qui permet le maintien de liens de germanité\* et l'avènement de liens fraternels. Avec Aude Poittevin, Sociologue.*

## Qu'est-ce qu'être frère et sœur ?

Les enfants rencontrés par la sociologue Aude Poittevin dans le cadre de son étude\*\* sur l'expérience fraternelle en village d'enfants SOS entendent d'abord la question sous l'angle de la germanité\*. Mais la question semble poser problème en cas de distance : dans l'élaboration du lien fraternel, la dualité se situe entre le « vivre ensemble, l'expérience partagée et la filiation sans connaissance réciproque. L'éloignement rompt les liens en construction et organise une relation fraternelle plus fragile, en pointillés. A l'inverse, les moments partagés par la fratrie, notamment les repas et les activités ludiques, participent aussi du sentiment d'être frère et sœur. Ce qui valide, de la part des enfants, la pertinence du placement en fratrie. Le « vivre ensemble » et le « faire ensemble » apportent une plus-value au sentiment fraternel au-delà de la germanité. Les frères et sœurs apportent bien-être et sécurité dans le vécu au jour le jour et ces relations sont donc hautement positives dans la construction identitaire de l'enfant.

## Investir la parole ensemble

Le « dire ensemble » consolide aussi le lien fraternel. En investissant la parole, les frères et sœurs peuvent, au moins en partie, compenser leurs difficultés familiales en créant une entité fraternelle forte d'une histoire, d'une mémoire familiale et d'un sentiment d'appartenance communs. Pour le cadet, le grand frère ou la grande sœur est le confident, et la confiance sous-tend une implication de soi par laquelle on abandonne une part de son intimité personnelle au profit d'une relation privilégiée.



Credit Photo - Marco Mègi

## Trouver le mot juste pour qualifier la deuxième fratrie de la maison

La cohabitation des enfants vivant ensemble dans une même maison SOS ne laisse aucun jeune interviewé indifférent. Si les mots employés sont parfois « copains » ou « des personnes », il est plus fréquemment employé « comme mon frère » ou « comme ma sœur » qui souligne la force des liens qui se construisent dans la co-résidence, voire « mon cousin » qui suggère aussi un lien familial. Une minorité d'enfants utilisent les expressions « frère SOS » ou « sœur SOS », expressions qui leur permettent de dire sans confusion possible le lien spécifique qui les unit aux autres enfants. La déclinaison des mots employés est un bon indicateur des situations et des expériences qui se vivent différemment d'un enfant à l'autre. En choisissant tel ou tel terme de parenté, l'enfant explicite ses affinités, des liens nuancés. Le choix des désignations, ou l'absence de

désignation, permet d'appréhender finement différentes manières d'être liés, de se dire frère et sœur et d'exprimer leur appartenance au-delà de la germanité.

Par ailleurs, s'il apparaît qu'il n'y a pas de dysfonctionnement relationnel au travers du discours des enfants, il est néanmoins intéressant de relever certaines spécificités telles que l'importance d'avoir un grand frère (et non une grande sœur) comme si ce dernier conférerait à ses cadets une forme de sécurité. Cette demande d'un grand frère est également vraie chez les aînés qui paraissent porter comme une charge cette place « où l'on doit montrer le bon exemple ».

\* On entend par germanité le fait d'avoir les mêmes parents biologiques (père et mère)

\*\* L'auteur a réalisé des entretiens compréhensifs auprès d'une vingtaine d'enfants de 3 villages d'enfants SOS

# Entretien avec Dominique de Legge, délégué interministériel à la famille

**Quel regard portez-vous sur le colloque du 9 novembre... Est-ce que la réunion d'institutionnels, de professionnels du tissu associatif et de chercheurs en sciences humaines et sociales peut constituer une piste pour l'avenir ?**

Le lien fraternel constitue pour tout individu adulte la relation potentiellement la plus durable dans le temps, a priori plus longue que celle qui unit parents et enfants. Or, si les liens conjugaux, les relations parents/enfants, ont fait l'objet de l'attention des historiens depuis une trentaine d'années environ, les relations fraternelles ont longtemps été délaissées par les chercheurs et

une vision à la fois rétrospective et prospective et fait apparaître que le lien fraternel a des fonctions, des tonalités pour partie dépendantes des liens parents-enfants, pour partie indépendantes d'eux. Il aura enfin contribué à l'élaboration d'une réflexion professionnelle plus structurée sur le thème de la fratrie dans le cadre de la protection de l'enfance. Il marquera donc ainsi à n'en pas douter le début d'une ère nouvelle de la réflexion sur la fratrie, de sa place dans la famille et de ses possibles évolutions. En mettant ainsi en perspective les principales questions que soulève ce sujet, il en a montré la richesse et la complexité, et ouvert des pistes dont beaucoup restent à explorer, nous amenant

politiques publiques à destination des familles, dans leur globalité, qui s'adressent également aux frères et sœurs, du fait de leur appartenance au premier cercle de parenté formé autour du couple des parents. Il existe également des politiques plus sectorielles, qui peuvent concerner les membres de la fratrie, en fonction des attentes et des préoccupations qui se font jour au fur et à mesure qu'ils grandissent.

La notion de fraternité, à l'égal des systèmes de filiation ou d'alliance, est par ailleurs à envisager comme un phénomène social, c'est-à-dire construit et codifié par une société donnée. Il faut donc s'attendre à la voir se modifier, à la fois à travers le temps (sous la pression de l'évolution sociale, sociétale, démographique...), mais aussi ponctuellement (en fonction du groupe social concerné, de la taille de la famille, du sexe ou de l'âge des intéressés, etc.). Il y aurait sans doute intérêt à mieux structurer la réflexion sur le concept de fratrie et sur ses conséquences opérationnelles, comme cela a été fait pour la parentalité. Je ne doute pas que le colloque ne soit sur ce thème le premier maillon d'un travail fructueux.



Credit Photo - Wolfgang Kehl

l'intérêt de ces derniers pour la fratrie est très récent. L'organisation d'un tel colloque constituait donc déjà en tant que telle une initiative très importante. Il a d'abord permis de procéder de la manière la plus exhaustive possible, à une sorte de bilan de la connaissance actuelle, à la fois dans une approche conceptuelle, et par une analyse des données et des pratiques. Il a permis d'évoquer le thème de la fratrie dans

collectivement à approfondir cette autre page de l'histoire de la famille : celle des relations fraternelles.

**Avez-vous le sentiment que la fratrie occupe la place qu'elle mérite dans l'action publique ?**

La fratrie ne constitue pas en tant que telle une « catégorie » de l'action publique. Il existe de nombreuses

La question de la fratrie s'inscrit dans le cadre des améliorations qualitatives de la protection de l'enfance, non pour dire que toutes les fratries doivent être regroupées mais pour signifier qu'il n'est pas possible de ne pas tenir compte de cette donnée quand on examine les réponses à apporter dans des situations où le risque de séparation existe, qu'il s'agisse du divorce ou d'une mesure de protection de l'enfance.



Ethologue, neuropsychiatre et auteur de plusieurs ouvrages sur la résilience, Boris Cyrulnik est lui aussi intervenu lors du colloque de SOS Village d'Enfants où il a rappelé plusieurs points intéressant directement le projet de l'association SOS Villages d'Enfants. Le premier concerne le fait qu'un enfant ne peut se développer que s'il bénéficie de relations affectives stables et sécurisantes. Lorsque cet attachement ne peut être le fait de la mère, d'autres individus peuvent être sources d'attachement : un autre adulte, la fratrie ou un de ses membres... De façon très imagée, Boris Cyrulnik a brossé l'image d'une « constellation » de sources d'atta-

## « Recréer une constellation affective stable »

*Boris Cyrulnik, neuropsychiatre*

chement, composée de différentes « étoiles » qui peuvent scintiller plus ou moins intensément selon les moments. L'essentiel est qu'une au moins d'entre elles brille assez pour que l'enfant puisse l'utiliser comme un repère. Il a par ailleurs insisté sur le fait que tout tuteur d'attachement « unique » pouvait se transformer en prison affective s'il ne permet pas le détachement et le relais

avec d'autres tuteurs, notamment au moment de l'adolescence. Ainsi, entre le référent unique et le trop grand nombre de « donneurs de soin » (de l'anglais « care givers »), Boris Cyrulnik présente le droit pour chaque enfant de pouvoir bénéficier de références stables mais non exclusives : fratrie, adulte référent...



## Après le colloque, de nouveaux objectifs pour SOS Villages d'Enfants

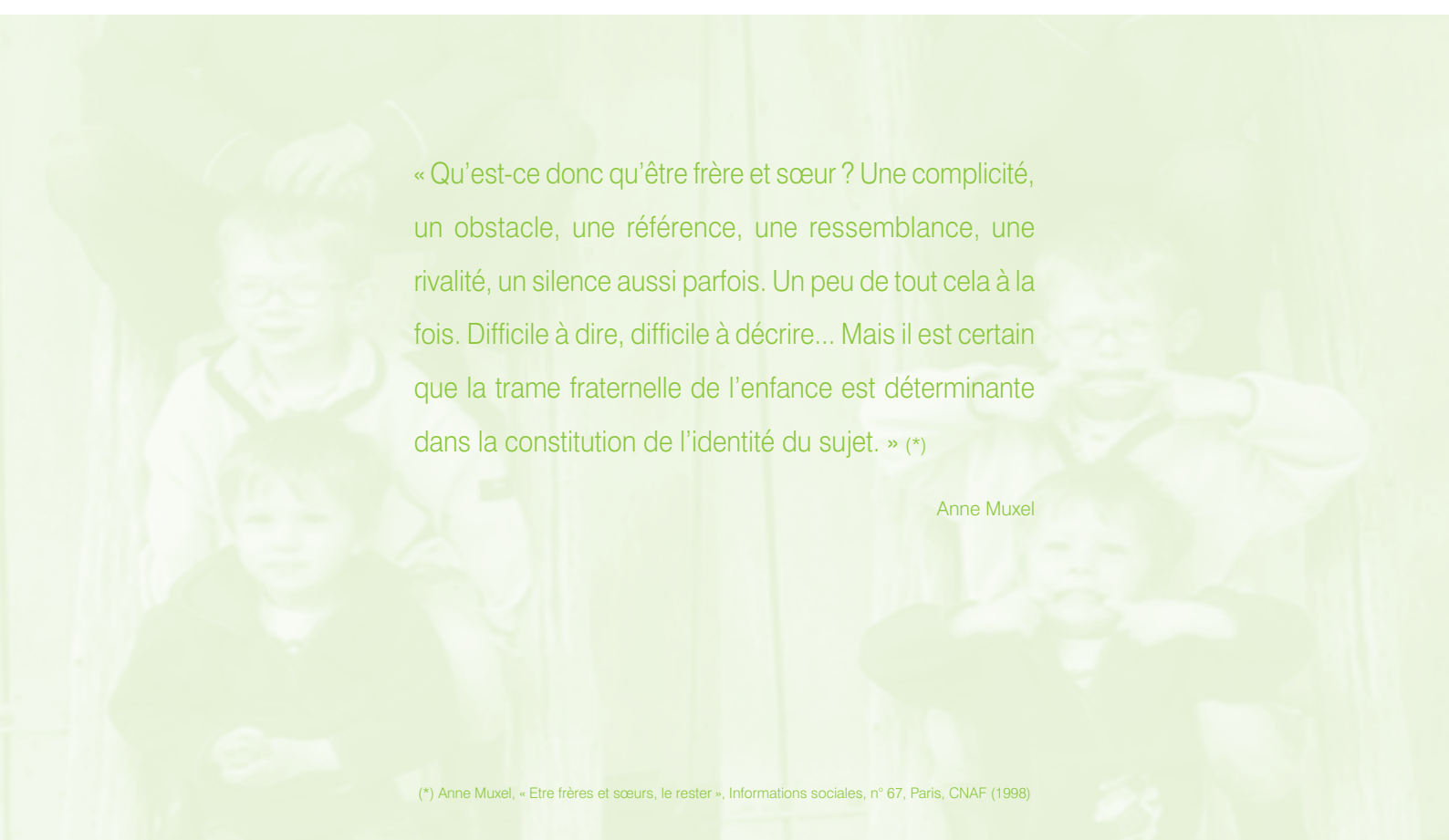
**Au lendemain du colloque du 9 novembre dernier, l'association SOS Villages d'Enfants est plus que jamais tournée vers l'avenir.**

Enrichis par la réflexion menée par les intervenants extérieurs mais aussi par les équipes SOS Villages d'Enfants qui ont conféré une profondeur d'analyse tout à fait remarquable à ce colloque, nous pouvons déjà dessiner les grandes lignes des prochains objectifs...

- Valoriser les différentes études réalisées : elles doivent être des sources de réflexion et des pistes pour améliorer nos pratiques professionnelles dans les villages d'enfants SOS.
- Poursuivre sur la voie de la dynamique participative interne, initiée dans le cadre de la préparation du colloque, en continuant à échanger tous ensemble autour de thèmes concrets, au plus près des préoccupations de nos équipes.
- Développer de nouveaux partenariats, en particulier avec les différents acteurs de la Protection de l'Enfance.

... C'est en poursuivant l'ensemble de ces objectifs que les équipes de SOS Villages d'Enfants ouvriront la voie à de nouveaux projets dont les premiers bénéficiaires seront les frères et sœurs accueillis dans les villages d'enfants SOS.





« Qu'est-ce donc qu'être frère et sœur ? Une complicité, un obstacle, une référence, une ressemblance, une rivalité, un silence aussi parfois. Un peu de tout cela à la fois. Difficile à dire, difficile à décrire... Mais il est certain que la trame fraternelle de l'enfance est déterminante dans la constitution de l'identité du sujet. » (\*)

Anne Muxel

(\*) Anne Muxel, « Etre frères et sœurs, le rester », Informations sociales, n° 67, Paris, CNAF (1998)

6 Cité Monthiers - 75009 Paris  
Tél. : 01 55 07 25 25 - e-mail : [ve-sos@sosve.org](mailto:ve-sos@sosve.org)

[www.sosve.org](http://www.sosve.org)

 **SOS Villages d'Enfants**  
Pour que frères et sœurs partagent la même enfance